

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 février 2020

Délibération CA_20200213_003

Compte administratif exercice 2019

VOTE : adopté à l'unanimité

1 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2019 établi par monsieur le payeur départemental ;

Vu les documents budgétaires afférents à l'exercice 2019 ;

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif ;

DECIDE :

Article unique : le compte administratif 2019 est adopté.

DESCOUT Serge